

# Cytologie du chien et du chat pour les débutants : masses cutanées/sous-cutanées et épanchements

2 jours 15,00 heures  
(Présentiel)

## Programme de formation

### Public visé

Docteurs vétérinaires à dominante canine

Nombre de participants minimum : 6

Nombre de participants maximum : 8

### Pré-requis

Doctorat vétérinaire, maîtrise du français

### Objectifs pédagogiques

Domaine : Formations animaux de compagnie

A l'issue de ce module, les participants devront être capables de :

- réaliser un prélèvement cytologique (cytoponction à l'aiguille fine) et un étalement de bonne qualité
- utiliser correctement un microscope pour un examen cytologique
- faire des photographies de lames à l'aide d'un smartphone
- connaître les principales indications et limites de l'examen cytologique
- reconnaître les principales cellules et types cellulaires
- reconnaître une lésion inflammatoire et les types d'inflammation
- reconnaître une lésion tumorale et les principaux types tumoraux
- reconnaître les tumeurs et lésions inflammatoires nodulaires cutanées/sous-cutanées les plus fréquentes chez le chien et le chat.
- analyser et reconnaître les principaux types d'épanchements chez le chien et le chat.

### Description / Contenu

- Rappels d'histologie et de pathologie générale pour aborder la cytologie
- Aspects techniques et généralités en cytologie
- Cellules et types cellulaires
- Cytologie des inflammations et des tumeurs : caractéristiques, critères de diagnose, diagnostics différentiels, pièges, causes
- Cytologie des épanchements : méthode d'analyse, classifications, caractéristiques, critères de diagnose, diagnostics différentiels, pièges, causes
- Illustration et mise en pratique à partir de cas correspondant aux entités les plus fréquentes (nodules/masses cutanées et sous-cutanées, épanchements)

### Modalités pédagogiques

Alternance de cours magistraux, d'activités pratiques et de séances de lecture de lames avec discussion des cas.

La méthodologie et les aspects techniques présentés dans la formation sont applicables à toutes les dominantes. Les entités et les cas discutés seront cependant limités à la dominante canine.



## Moyens et supports pédagogiques

Présentations Powerpoint, lames avec microscope (fourni), lames virtuelles (consultables sur les ordinateurs, tablettes ou smartphones des participants)

## Modalités d'évaluation et de suivi

Evaluation par diagnostic sur lames et épreuve sur ordinateur

## Profil du / des Formateur(s)

Edouard REYES-GOMEZ, Maître de Conférences à l'EnvA en Histologie et Anatomie Pathologique, Diplômé du Collège Européen des Pathologistes Vétérinaires (ECVP) et du Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires (DESV) en Anatomie Pathologique Vétérinaire.

## Prix de la formation

Les frais d'inscriptions sont de **900,00 € NET** (neuf cents euros et zéro centime), le paiement intégral de la formation est exigé avant le début de la formation.

Tarif particulier : Variable non renseignée

## Condition d'annulation

La date de formation est fixée par l'EnvA et acceptée par le Participant ou son employeur lors de son inscription. Toute annulation doit être communiquée par écrit au service de la formation continue à l'adresse : [formationcontinue@vet-alfort.fr](mailto:formationcontinue@vet-alfort.fr) pour le site de Maisons-Alfort ou [cirale@vet-alfort.fr](mailto:cirale@vet-alfort.fr) pour le site du CIRALE.

- Si l'annulation intervient à moins de 15 jours francs avant le démarrage de la formation, l'EnvA est en droit d'appeler le versement de 30 % du montant des frais de formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, l'EnvA est en droit d'appeler le versement de 100 % du montant des frais de formation.
- En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon, l'EnvA facture la totalité de la prestation due. Dans les cas particuliers d'absence ou d'abandon du participant entraînant la réduction du montant de la prise en charge prévue des frais de formation par les financeurs, le service de Formation Continue facture au 4 bénéficiaire les sommes dues
- Cas de force majeure : selon l'article 1218 du code civil, est considéré comme un cas de force majeure tout « évènement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement connu lors de la conclusion du contrat et dont les effets, ne pouvant être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ». Un justificatif devra être adressé dans les 7 jours ouvrés à l'EnvA afin d'obtenir le remboursement partiel ou total de la part de l'EnvA des frais de formation engagés par le participant ou le financeur. Si le cas de force majeure intervient avant le démarrage de la formation, il est possible de prévoir le report de la formation ou le remplacement du participants empêché par un participant ayant le même profil et les mêmes besoins de formation Dans ce cas, le report ou le remplacement devront être notifiés par écrit à l'EnvA, les sommes engagées pour la formation restant dues à l'EnvA..

## Coordonnées de l'organisme de formation

[Formationcontinue@vet-alfort.fr](mailto:Formationcontinue@vet-alfort.fr)